



CA Chartres Métropole (Siren : 200033181)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Chartres
Arrondissement	Chartres
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/07/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Pierre GORGES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	Place des Halles
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28000 CHARTRES
Téléphone	02 37 91 35 20
Fax	02 37 91 35 49
Courriel	brubon@agglo-chartres.fr
Site internet	www.chartres-metropole.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	140 271
-----------------------------	---------

Densité moyenne 162,47

Périmètre

Nombre total de communes membres : 66

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Allonnes (212800049)	317
28	Amilly (212800064)	1 854
28	Bailleau-l'Évêque (212800221)	1 191
28	Barjouville (212800247)	1 813
28	Berchères-les-Pierres (212800353)	993
28	Berchères-Saint-Germain (212803381)	916
28	Boisville-la-Saint-Père (212800478)	732
28	Boncé (212800494)	241
28	Bouglainval (212800528)	754
28	Briconville (212800601)	270
28	Challet (212800684)	445
28	Champhol (212800700)	3 821
28	Champseru (212800734)	352
28	Chartainvilliers (212800841)	699
28	Chartres (212800858)	39 447
28	Chauffours (212800957)	288
28	Cintray (212801005)	472
28	Clévilliers (212801021)	752
28	Coltainville (212801047)	933
28	Corancez (212801070)	360
28	Dammarie (212801229)	1 519
28	Dangers (212801286)	450
28	Denonville (212801294)	789
28	Ermenonville-la-Grande (212801419)	331
28	Fontenay-sur-Eure (212801583)	1 176
28	Francourville (212801609)	905
28	Fresnay-le-Comte (212801625)	294
28	Fresnay-le-Gilmert (212801633)	221
28	Gasville-Oisème (212801732)	1 511
28	Gellainville (212801773)	775
28	Houville-la-Branche (212801948)	422
28	Houx (212801955)	761
28	Jouy (212802011)	2 025
28	La Bourdinière-Saint-Loup (212800486)	759
28	Le Coudray (212801104)	4 210
28	Lèves (212802094)	5 784
28	Lucé (212802185)	15 782
28	Luisant (212802201)	6 993
28	Maintenon (212802276)	4 582
28	Mainvilliers (212802292)	11 293

28	Meslay-le-Grenet (212802458)	381
28	Meslay-le-Vidame (212802466)	539
28	Mignières (212802532)	1 202
28	Mittainvilliers-Vérigny (200054542)	822
28	Moinville-la-Jeulin (212802557)	165
28	Morancez (212802698)	1 977
28	Nogent-le-Phaye (212802789)	1 500
28	Nogent-sur-Eure (212802813)	523
28	Oinville-sous-Auneau (212802854)	345
28	Ollé (212802862)	638
28	Poisvilliers (212803019)	455
28	Prunay-le-Gillon (212803092)	1 106
28	Roinville (212803175)	585
28	Saint-Aubin-des-Bois (212803258)	1 124
28	Saint-Georges-sur-Eure (212803373)	2 820
28	Saint-Léger-des-Aubées (212803449)	272
28	Saint-Prest (212803589)	2 160
28	Sandarville (212803654)	420
28	Santeuil (212803662)	326
28	Sours (212803803)	2 092
28	Theuville (200057743)	709
28	Thivars (212803886)	1 079
28	Umpeau (212803977)	415
28	Ver-lès-Chartres (212804033)	779
28	Vitray-en-Beauce (212804199)	343
28	Voise (212804215)	262

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 43

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>La communauté d'agglomération Chartres Métropole est qualifiée Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité et de Gaz, au titre de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur ainsi que des services, installations et unités de production associés.</i>
- Hydraulique <i>Elaboration et mise en ?uvre du plan vert Gestion et entretien des vallées selon l'inventaire joint en annexe</i>
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
Sanitaires et social
- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Mise en œuvre de dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
<i>réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat + d'ordre général</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
<i>- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code - Aménagement, installation, renouvellement et entretien des abris voyageurs et leurs accessoires, affectés aux lignes régulières de transports dont la compétence relève de Chartres Métropole.</i>
- Transport scolaire
<i>+ Transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires aux équipements sportifs aquatiques classés d'intérêt communautaire pour l'enseignement de la natation</i>
- Plans de déplacement urbains
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
<i>politique du logement d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres

- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>lutte contre l'incendie et secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT. - Gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie sur le territoire des communes membres.</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes : L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du code des Postes et communications électroniques ; L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ; La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques ; La fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etudes et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le territoire de l'agglomération - Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes : L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du code des Postes et communications électroniques ; L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ; La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques ; La fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Autres <i>Gestion d'un équipement de production et de livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachées. Archéologie préventive et fouilles programmées.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
28	SM de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir (200038693)	SM ouvert	257 805
78	SM de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents (SMDVA) (200102317)	SM fermé	69 983
28	Énergie Eure-et-Loir (200080869)	SM fermé	289 954
28	SI d'assainissement de la région de Fresnay-le-Gilmert (252800248)	SM fermé	7 322
28	SM d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure et Loir (200030666)	SM fermé	81 383

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)